



CONSEIL DE QUARTIER N°2

Réunion du mercredi 13 avril 2016

Salle Berlioz

COMPTE RENDU

Points proposés par les membres du CQ :

Madame GARCIA

1) Mise en place du dispositif « Voisins Vigilants »

Le dispositif « Voisins Vigilants » s'inscrit dans une démarche partenariale et citoyenne qui associe les élus et forces de l'ordre aux habitants d'un quartier. A cette fin le Maire peut convenir avec l'Etat ou les autres personnes morales intéressées des modalités nécessaires à la mise en œuvre des actions de prévention de la délinquance.

Ce dispositif nécessite notamment la signature d'une convention entre les forces de sécurité de l'Etat et la commune afin d'encadrer strictement la participation citoyenne. Seul un dispositif institutionnel partenarial peut autoriser ou encadrer à priori ou posteriori des initiatives individuelles.

Les résultats du dispositif « Voisins Vigilants » se traduisent généralement par une baisse des atteintes aux biens, un recul du sentiment d'insécurité et par un affermissement des liens entre les forces de l'ordre, les élus et la population.

Monsieur GUENOT s'interroge sur sa mise en place, Muriel MOSNAT lui indique que si la population en est favorable, une réunion se tiendra avec la Police nationale afin que soient données toutes les informations nécessaires. Cependant, le dispositif « voisins vigilants » peut se mettre en place uniquement sur certains quartiers. Des panneaux signalant sa mise en place dans la commune seront installés à chaque entrée de ville.

Madame COBIAN

2) Au sujet des cambriolages et de leurs conséquences, est-il prévu une intensification des mesures pour la protection des habitants et des biens ?

Des effectifs supplémentaires ont été demandés pour la Police nationale, une quinzaine de caméras sera installée dans le cadre de la 2^e phase de vidéo-protection ainsi que la mise en place du dispositif « Voisins vigilants » si la majorité de la population le souhaite.

En réponse à la question posée sur la diffusion d'un compte rendu sur la réunion d'information organisée par la mairie sur les cambriolages en présence de la Commissaire de Police de Sainte-Geneviève-des-Bois, un encart spécifique sera inséré dans le Saint-Michel-Ma-Ville du mois de mai prochain.

Madame RABOUEL souhaite savoir qui visionne les bandes de la vidéo-protection. Il lui est répondu que seuls la police nationale et le responsable CSU (Centre de Supervision Urbaine) situé à la Guette, sont habilités à visionner les images. Celles-ci sont réquisitionnées uniquement après un dépôt de plainte et à la demande de la police. En cas de problème, les bandes sont disponibles durant 20 jours, après elles sont détruites.

3) Mesures de protection des usagers dans la gare (bureaux, escaliers, quais, abris, talus, tunnels, trains) + demande de nettoyage des lieux et élagage

Les services de la ville sont régulièrement en lien avec la SNCF. Certains talus ont été nettoyés et entretenus il y a une quinzaine de jours. Le sentier Gallot est nettoyé par la commune.

Madame COBIAN signale et s'interroge sur la présence fréquente de personnes vêtues de gilets jaunes aux abords des voies ferrées.

4) Circulation, stationnement et signalétique de la rue La Fontaine et impasses adjacentes. Installation d'un panneau signalétique plus grand ou création de « stop » aux intersections. Signalisation au sol partiellement effacée.

Il existe déjà une signalisation réglementaire avec 2 panneaux. Les services techniques ne sont pas persuadés que la mise en place d'un stop assurerait la sécurité routière à cet endroit-là car la rue est en pente et les véhicules mettent du temps à démarrer ce qui risquerait d'occasionner des accidents. Par ailleurs, la rue Berthier fait partie de l'étude de circulation et la commune attend les préconisations du bureau d'études avant d'entamer des modifications.

Le marquage au sol est de la compétence de l'Agglomération. Par ailleurs, il serait peut-être souhaitable d'attendre les conclusions de l'étude en cours sur le plan de circulation et de stationnement de la ville qui risque d'avoir un impact sur la signalisation de certaines rues.

5) Propreté et hygiène de la ville : augmentation des déjections diverses et présence de bouteilles, canettes devant le G20 et dans différents lieux

Ce point a déjà été abordé lors du précédent Conseil de Quartier, Muriel MOSNAT reprend ce qui a été noté dans le compte-rendu du 19 novembre dernier :

Depuis septembre 2012 un prestataire externe intervient pour le nettoyage rues principales et des écoles de la ville (balayage, soufflage des feuilles) via la procédure d'attribution d'un marché public. La balayeuse passe 3 jours par semaine sur l'année jusqu'à octobre puis 5 jours entre octobre et décembre en raison des travaux de balayage des feuilles. Le montant annuel de cette prestation s'élève à environ 220 000 €.

Le nettoyage des trottoirs (collecte des papiers, des corbeilles, soufflage...) sur 70km de trottoirs environ est réalisé par une équipe de régie qui compte actuellement **3 personnes**. Cette équipe réalise en sus les missions de salubrité (collecte des dépôts sauvages).

Le ramassage des ordures et la collecte des déchets encombrants sont réalisés par Cœur d'Essonne Agglomération qui est en charge de la compétence de gestion et traitement des déchets. La commune n'assurant plus de mission de collecte de déchets, ne dispose plus de moyens ni matériels (bennes, ...) ni humains à cet effet.

La commune observe que de nombreux déchets non collectables sont déposés par des particuliers indécents avant le passage des encombrants. L'Agglo n'assure pas le retrait de ces déchets (peintures, déchets électroniques...), la commune se charge de leur retrait dans le cadre de ses missions de salubrité mais elle ne peut se substituer à ce qui constitue quasiment une seconde collecte.

Pour les encombrants, une communication est faite par le biais du magazine Saint-Michel-Ma-Ville car certains produits (batteries, pneus, peintures, etc.) ne sont pas ramassés. Dans certains cas uniquement la mairie intervient et ce uniquement dans le cadre de la salubrité publique.

Concerne les déjections canines, et contrairement à ce qui avait été indiqué lors du dernier Conseil de Quartier, la mise en place de « Toutounettes » ne se fera pas car il s'avère que cela est relativement coûteux dans la mesure où les sacs doivent être biodégradables, que beaucoup sont utilisés à d'autres fins que celles-ci et donc gaspillés, la plupart du temps ils sont jetés en dehors des poubelles, cela suppose un service de nettoyage supplémentaire. Des panneaux rappelant le règlement aux propriétaires des chiens que nos amies les bêtes doivent être tenues en laisse et que les déjections canines sont interdites seront mis en place.

Madame RAOUËL

6) Redynamisation du Centre commercial Grand Bois – Résultats de l'étude qui devaient être connus début 2016

Muriel MOSNAT indique que les restitutions de l'étude aux partenaires sont actuellement en cours. Une information générale sera faite à la population via le Saint-Michel-Ma-Ville.

Madame RABOUËL se demande si le quartier du Bois des Roches ne devrait pas nécessiter un Conseil de Quartier à lui tout seul compte tenu des problématiques rencontrées, les logements se vident, les loyers et les charges sont de plus en plus chers. Dans sa tour, sur 48 logements, seuls 14 sont occupés, les dégradations ne sont pas réparées, il y a des intrusions et un incendie important s'est déclaré récemment.

Muriel MOSNAT précise que les logements sont grands et les charges élevées et ne correspondent plus à la demande actuelle. Par ailleurs, elle regrette que le quartier n'ait pu bénéficier de l'ANRU en 2007 et donc obtenir des financements correspondants. Aujourd'hui la Politique de la Ville sur ce secteur se réduit à peau de chagrin et ne concerne plus que le secteur Bizet/Boieldieu. Et ce malgré un projet d'intérêt régional pour lequel le Préfet délégué pour l'égalité des chances s'était déplacé et avait pratiquement donné son accord.

Or, la ville n'a pas été retenue et n'a donc pas obtenu de crédits.

L'EPARECA, qui est un organisme d'études juridiques et foncières, spécialisé dans la refonte du foncier et sa redynamisation ne peut reprendre seul et en l'état toute la surface du centre commercial qui fait plus de 20.000 m², mais uniquement 5.000 m² correspondant à 22 commerces. Il accompagnera le projet uniquement si un opérateur fait une étude urbaine des abords.

L'Etablissement Public Foncier d'Ile de France qui a été contacté pour une étude pré-opérationnelle est un acteur incontournable pour les projets de développement économique.

Selon cet organisme, le Géant Casino est bien fréquenté et bien entretenu, les commerces actuels fonctionnent et le panier moyen est semblable aux autres centres commerciaux et ce malgré une offre importante aux alentours (Carrefour, Auchan, la Croix Blanche, Leclerc etc...).

Pour Monsieur GUENOT, le fait qu'il n'y ait pas de commerces de bouche dans la galerie incite les gens à aller à Géant Casino.

Monsieur PICCOLO a le sentiment que les propriétaires ont plus intérêt à laisser les locaux vides plutôt que de les louer, tout comme les logements. Par ailleurs, selon lui un des gros problèmes vient du fait que Géant Casino a décidé de couvrir la galerie marchande, à l'époque il devait certainement y avoir un projet qui n'a pas abouti. Il a été question à un moment donné que le rez de chaussée soit occupé par un magasin de bricolage style Leroy Merlin.

Il trouve également illogique que la Poste n'ait pas ouvert un accès sur la galerie marchande ce qui aurait incité la clientèle à fréquenter la galerie.

Muriel MOSNAT précise qu'il y a eu une volonté de couvrir la galerie par sécurisation et amener une vie au niveau bas avec les parkings, l'escalator mais cela a périclité. Cependant les commerces qui donnent sur l'extérieur fonctionnent bien.

Carole COUTON indique que la mairie ne possède aucun local dans le centre commercial. Seuls le bar Berlioz, l'Hôtel social et sur la place Marcel Carné, le Karma Café sont la propriété de la commune.

Pour répondre à la question de Madame RABOUËL, dans le cadre de la politique de la ville, l'Etat prévoit la création d'un conseil citoyen, porté par Cœur d'Essonne Agglomération, dans le quartier du Bois des Roches. Un appel à candidatures parmi les habitants a été lancé et personne ne s'est porté candidat. Madame RABOUËL fait part de son intérêt à en faire partie.

Par ailleurs, en ce qui concerne sa demande de communication des conclusions de l'EPARECA, il s'agit d'une convention tripartite entre l'Etat, la Caisse des Dépôts et la mairie. Il existe des clauses de confidentialité et des données chiffrées donc il ne sera pas possible de les diffuser.

Madame RABOUËL se demande si les propriétaires de logements vacants depuis plus d'un an ne sont pas obligés de payer la Taxe d'Habitation depuis cette année.

Le site www.service-public.fr indique que le logement est imposable si 3 conditions sont remplies : 1) le logement est situé dans une commune non concernée par la taxe sur les logements vacants, 2) la commune ou l'EPCI a instauré la THLV, 3) le logement à usage d'habitation est vacant depuis plus de 2 ans au 1^{er} janvier 2016.

7) Où en est l'installation de la fibre optique et quelles sont les modalités de raccordement ?

La commune a joué un rôle de facilitateur avec l'installation du point de centralisation fibre au Centre Municipal de la Guette et avec les délivrances de permis de travaux mais nous ne sommes pas décideurs des implantations, des quartiers couverts, ni des délais.

Nous ne disposons pas d'outils de suivi nous permettant de savoir par exemple le taux de pénétration fibre, les rues raccordées etc. etc....

Aussi et afin de répondre aux Saint-Michellois qui souhaitent avoir des informations sur la fibre optique (démarches pour bénéficier de la fibre, opérateurs disponibles, problèmes de raccordements, etc) depuis le lundi 7 mars dernier, la société TUTOR a mis à disposition de Cœur d'Essonne Agglomération un contact support.

Il s'agit de Madame Françoise PERON, assistante de Philippe Louis, Responsable des raccordements de particuliers, chez TUTOR : Mail : fperon@tutor.fr Tél : 09 73 01 11 83 ;

Monsieur PICCOLO qui a assisté à la réunion qui a été organisée par l'agglomération en fin d'année dernière au Centre Marcel Carné précise que le déploiement de la fibre par les grands opérateurs n'était pas prévu avant 2025. L'Agglomération a donc fait appel à de petits opérateurs pour accélérer sa mise en place.

8) « Diagnostic en marchant » - FORS a-t-il rendu ses conclusions ? Quelles suites en matière de GUP ?

La restitution du diagnostic Fors s'est tenue le 18 mars dernier avec l'ensemble des partenaires (bailleurs, services techniques ville/agglo, amicale des locataires du quartier prioritaire...)

Les bailleurs, les locataires et les associations se sont réunis le 8 avril pour mettre en place des plans d'actions. Une communication sera faite prochainement par le CCAS qui présentera le diagnostic pour relayer les premières actions mises en place. Une chargée de mission spécialisée en urbanisme a été recrutée par la ville, au service logement, pour cette étude.

Lorsque la commune n'a pas été retenue dans le cadre de la Politique de la Ville, il a été fait appel à un cabinet d'études dans le cadre d'une démarche urbaine de proximité.

Le quartier du Bois des Roches est considéré comme un quartier en veille et vécu dont le salaire médian est en baisse à 14.000 €. Les difficultés de financement sont de plus en plus présentes. Les bailleurs sociaux qui sont exonérés du foncier bâti ont obligation de réinvestir dans les immeubles pour leur entretien, le chauffage, l'isolation et les extérieurs.

Actuellement la mairie travaille sur la mise en place de compteurs individuels.

9) Que comportera la nouvelle phase de vidéo-protection ?

Cette question a été abordée dans le point suivant de l'ordre du jour.

Points d'information présentés par Muriel MOSNAT

Retour sur la réunion organisée par la mairie sur les cambriolages en présence de Madame DA SILVA, Commissaire de Police et du Commandant ROBINO

Face à la recrudescence des cambriolages dans la commune depuis le mois de janvier, le Maire a souhaité organiser une réunion avec la population et la Police Nationale afin que des informations pratiques et des mesures de prévention soient abordées et qu'un échange puisse se faire avec les forces de l'ordre. Cela a été l'occasion d'informer les habitants du travail effectué, des difficultés et des modes opératoires de plus en plus organisés des voleurs.

La sécurité est une mission de l'Etat, beaucoup de promesses ont été faites au lendemain des attentats du 13 novembre dernier et nous attendons les effets sur le terrain.

Il est rappelé que dans la lutte contre le vol, les acteurs sont multiples :

- ✓ au premier rang ? il y a l'**Etat** avec sa justice et sa police,
- ✓ puis **la municipalité**, la ville n'a pas de police municipale ce dispositif ayant un coût de fonctionnement très élevé. Néanmoins, au sein de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne, si la majorité des maires est favorable à une mutualisation, nous pourrions envisager une police intercommunale. Une équipe d'ASVP (agents de surveillance de la voie publique) a été créée et participe au dispositif « tranquillité vacances » qui consiste à surveiller les habitations sous réserve que les occupants en aient fait la demande auprès du Commissariat de Police.

Le système de vidéo-protection, composé de 12 caméras, en place depuis 2012, permet de résoudre certaines affaires. Cette année, la 2^e phase permettra d'installer une quinzaine de caméras supplémentaires dont l'implantation sera retenue par la commission préfectorale, présidée par un juge qui décide, sur la base des propositions faites conjointement par la municipalité et la Police nationale. Ces implantations définitives des caméras seront décidées en fonction des statistiques et des lieux sensibles.

- ✓ En dernier ressort, **la vigilance**, la solidarité, la réactivité de chacun d'entre nous sont également une lutte contre les cambriolages. La municipalité envisage la mise en place du dispositif « Voisins Vigilants » qui avait **déjà été proposé en 2009 mais refusé** par les Conseils de Quartier de l'époque et dont l'objectif est de rassurer la population et lutter contre le sentiment d'insécurité grandissant. Il permet d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité, d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre les phénomènes de délinquance, de mettre en échec les cambrioleurs et de contribuer à créer des liens de solidarité entre les habitants.

Les « Voisins Vigilants » ne se substituent pas à l'intervention de la Police nationale, ils la soutiennent. Créé il y a 10 ans, ce dispositif regroupe environ 40 000 voisins vigilants en France et le chiffre est multiplié par 4 chaque année.

Un encart dédié à ce dispositif sera proposé dans le Saint-Michel-ma-Ville du mois de mai prochain avec un coupon-réponse grâce auquel chaque habitant pourra donner son avis sur l'opportunité de le mettre en place et s'il accepte de se porter volontaire en tant que membre d'un groupe de « voisins vigilants ».

Les grandes lignes de l'intervention de Madame la Commissaire

- Renforts départementaux des effectifs (+ de 25 agents sur le terrain pour couvrir les zones pavillonnaires notamment)
- 3 faits de vols « Fausse qualité » depuis janvier dont la cible a été les personnes âgées.

- ✓ **Les bons gestes :**
 - Maintenir les portes et les fenêtres et voies d'accès fermées
 - Renforcer les serrures
 - Installer des alarmes (dissuasif et surtout les cambriolages durent moins longtemps)
 - Ne pas indiquer d'adresse sur les clés
 - Ne pas cacher les clés dans les cachettes habituelles (pots de fleurs, paillason, etc...)
 - Ne pas garder trop d'argent liquide chez soi
 - Faire attention aux échelles ou autres outils de jardin qui peuvent être utilisés pour les infractions
 - Cacher son code quand on utilise sa carte bancaire
 - Ne pas faire rentrer quelqu'un chez soi sans avoir été préalablement prévenu par la société (sachez les policiers ne rentrent jamais chez vous sans que vous les ayez invités)
 - Signaler tout ce qui vous semble suspect, même des choses un peu anodines.

- ✓ **Pour la bonne prise en charge des investigations et de la poursuite de l'enquête :**
 - Penser à photographier tout ce qui vous semble suspect (voiture stationnée, personne qui rôde dans le quartier d'une manière inhabituelle, etc...)
 - Après un cambriolage, ne pas ranger la maison avant le passage de la police afin de faciliter l'enquête et de ne pas souiller les indices (la recherche de traces biologiques est systématiquement réalisée)
 - Pour que le Juge puisse prononcer une sanction, il faut être en mesure d'évaluer le préjudice, aussi tout ce qui vous est demandé par les assurances (factures, photos, devis de réparation si effraction, numéros de série des objets), est à transmettre également à la Police.
 - Photographier tous les bijoux et objets de valeur.

✓ **Etude de circulation dans le quartier ancien**

La commune de Saint-Michel-sur-Orge a mandaté le bureau d'Etudes TRANSITEC afin de mener une étude relative à la circulation et au stationnement dans le quartier ancien de la commune. Cette étude a pour objectif une revue du plan de circulation et de l'organisation des stationnements sur le périmètre analysé.

La première phase de travail repose sur un diagnostic de la situation existante. Pour ce faire, TRANSITEC a prévu une journée d'entretien avec des acteurs du territoire en lien avec les problématiques de circulation et de stationnement.

Le bureau d'études a souhaité que soient associés 2 membres de chaque Conseil de Quartier de la ville pour un entretien d'une heure. Les entretiens ont eu lieu **le mercredi 6 avril de 17h à 19H au Centre Municipal de la Guette.**

TRAVAUX MENES A L'INITIATIVE DE LA COMMUNE PRESENTES AU PRECEDENT CQ

Zone / rue concernée	Nature des travaux	Maitre d'ouvrage	Date de démarrage prévisionnelle et durée	Statut
Rue de Liers	Réfection de trottoir au droit du n°60	Coeur d'Essonne Agglomération	Automne 2015	Achevé
Rue Curie	Travaux de réfection du réseau d'eau potable Réaménagement et réfection de la chaussée et des trottoirs entre la rue Chopin et le rond-point Emile Berthier	Coeur d'Essonne Agglomération		En cours
Rue Saint-Saëns	Réfection de l'affaissement de chaussée au droit du n°1	Coeur d'Essonne Agglomération	Automne 2015	Achevé
Allée de la Guette	Campagne de comptage de vitesse	Commune	Avant la fin de l'année	Achevé

Rue de Sainte Geneviève	Campagne de comptage de vitesse entre l'allée de la Guette et le rond-point avant Géant	Commune	Avant la fin de l'année	Achevé
--------------------------------	---	---------	-------------------------	--------

NOUVEAUX TRAVAUX

Zone / rue concernée	Nature des travaux	Maitre d'ouvrage	Date de démarrage prévisionnelle et durée
Avenue de Brétigny	Pose de barrières le long du trottoir	Coeur d'Essonne Agglomération	En attente de confirmation de la date d'intervention
Parvis du stade des Mares Yvon	Remplacement de la barrière d'accès	Commune	2e trimestre 2016
Parvis du lycée	Remplacement de la borne escamotable	Commune	En cours

TRAVAUX EN COURS D'ETUDE

Zone / rue concernée	Nature des travaux	Intervenants
Rue de Sainte Geneviève	Séparateur de voirie au droit de l'immeuble Panorama Piazza	Coeur d'Essonne Agglomération / Commune / Conseil Départemental
Rue Pasteur /Hugo /Berthier / Fontaine	Etude de circulation et stationnement	Démarré
Allée des Potagers	Etude et mise en place de solutions pour réduire la vitesse Réunion avec les riverains à programmer	Coeur d'Essonne Agglomération / Commune

TRAVAUX DIVERS

Zone / rue concernée	Nature des travaux	Date de démarrage prévisionnelle et durée
Liers	Construction de la résidence service pour seniors	Printemps 2016
Rues Fauré et Poulenc	Travaux privés sur les résidences	En cours
Place Carné	Construction de la médiathèque	En cours jusque 2017

Nouveau point

Un séparateur avait été envisagé rue de Sainte Geneviève mais la largeur de voirie ne permet pas la mise en place d'un dispositif efficace. Un projet d'aménagement alternatif incluant des travaux plus lourds de dimensionnement de voirie est en cours d'étude.

L'étude se situe à la sortie du « nouveau » bâtiment Panorama Plaza qui a été construit le long de la place du Marché. Il s'agit d'éviter que les véhicules qui entrent et sortent du parking de la résidence ne coupent la voie départementale. Une ligne blanche a été tracée et un panneau d'interdiction de tourner à gauche a été mis en sortie de résidence.

AMENAGEMENT

Projets	Contenu	Localisation	Avancement
Résidence services pour personnes âgées	94 logements en location	21 rue de Liers – proximité école Blaise Pascal	<ul style="list-style-type: none"> • Permis obtenu le 30 mars 2015 • Commencement des travaux : avril 2016
ZAC Gambetta	Environ 110 logements en accession à la propriété	Lots 3&4 et 8	<ul style="list-style-type: none"> • OTI – Groupe Legendre lauréat de la nouvelle consultation • Deux architectes désignés : Devillers et Associés (lots 3 &4) et Atelier d'Architecture Téqui (lot 8) • Permis obtenus le 7 janvier 2016 • Début des travaux (lots 3 et 4) : fin juin 2016

Date des prochains Conseils municipaux du 2^e trimestre

- Lundi 30 mai 2016
- Lundi 27 juin 2016

Questions diverses

- Madame RABOUËL souhaitait savoir si la gestion de l'eau qui devient gestion communautaire et qui sera mise en place en 2017 changera avec la fusion de l'Arpajonnais. Muriel MOSNAT lui répond qu'il n'y aura aucun changement.
- Pour Monsieur PICCOLO, la réalisation de la médiathèque est une bonne chose qui attirera du monde mais demande si des services sont prévus dans le Centre commercial en dehors des commerces. Muriel MOSNAT répond qu'effectivement l'EPARECA préconise 22 commerces y compris des services pour la redynamisation du centre.

- Monsieur MARTIN souhaite avoir des informations sur le projet d'aménagement du quartier de l'Hôtel de Ville

Un dossier a été consacré à ce projet dans le Saint-Michel-Ma-Ville de février dernier dont les principaux axes sont exposés par Muriel MOSNAT :

Il s'agit avant tout de réaménager un quartier qui joue le rôle d'entrée de ville et d'ouverture sur le quartier ancien avant tout résidentiel. Le projet s'articule autour de 3 grands axes :

- ✓ Réaménagement du parvis de l'Hôtel de Ville : le parvis, les abords, le parking et la rue de l'Eglise seront redessinés et mis à niveau afin d'éviter « l'effet parking », se sécuriser la circulation piétonne et mieux relier cet espace au Parc Jean Vilar.
- ✓ Création raisonnée de logements : ceux-ci s'inscriront en lieu et place des préfabriqués « municipaux » et des serres qui font face à l'Hôtel de Ville. L'implantation a été discutée avec le groupe de travail constitué d'habitants.
- ✓ Ouverture de quelques commerces et d'un équipement petite enfance : un relai d'assistantes maternelles pourra être aménagé. Il sera accompagné de quelques commerces pour répondre aux besoins de la population du quartier.

Ceci, tout en préservant les espaces verts existants et en les développant davantage par la création d'une coulée verte permettant de relier le parc Jean Vilar au futur parc de la résidence du Chemin de l'Ecrin. Mais également en réaménageant la « nappe parking » face à la mairie en une véritable place de vie mêlant stationnement et verdure.

Les 2 terrains de tennis situés à proximité du Parc Jean Vilar seront quant à eux transformés en parking d'une centaine de places afin de répondre au besoin en stationnement dans le quartier et le parking Gambrinus sera réaménagé.

Ce projet est co-construit avec les Saint-Michellois car un groupe de travail a été composé de représentants d'habitants (membre du Conseil de Quartier n° 1 et des représentants des autres Conseils de Quartier) de techniciens, d'associations et d'élus afin de définir le cahier des charges. Une fois celui-ci déterminé, plusieurs projets d'aménagement seront présentés à la population lors d'une réunion publique et un vote ouvert à l'ensemble des habitants sera proposé avec la possibilité de choisir l'aménagement définitif parmi plusieurs projets.

- Monsieur PICCOLO souhaiterait savoir où en est le projet de rénovation de la voirie de la rue Aristide Briand qui n'apparaît pas dans les travaux prévus dans le quartier ainsi que la remise en état de la voie douce qui traverse le Bois des Roches.

Renseignements pris auprès des services techniques, la rénovation de la rue Aristide Briand avait été évaluée en 2015 mais celle-ci nécessitant un budget important n'a pas été retenue dans les arbitrages avec l'agglomération en 2015 et 2016 qui a procédé à la rénovation de la rue Curie sur les 2 exercices. Pour 2017, la rue Lecocq étant prioritaire tout dépendra de l'enveloppe budgétaire qui sera attribuée à la commune.

Pour ce qui concerne la voie douce du Bois des Roches, les services vont saisir officiellement Cœur d'Essonne Agglomération afin que la rénovation soit prise en compte prochainement.

- Monsieur PICCOLO propose, avec ses voisins, de fleurir le petit square qui se situe à l'angle de la rue Aristide Briand et de la rue Danièle Casanova dans lequel le banc a été supprimé en raison des attroupements et dont la pergola devrait être remplacée compte tenu de son état détérioré.

Pour clore la réunion, Carole COUTON propose aux membres du Conseil de Quartier de réfléchir au développement du marché pour la prochaine rencontre.

La prochaine réunion du Conseil de Quartier aura lieu le ?

La séance est levée à 22h40